



DECLARATION DE LA CÔTE D'IVOIRE

CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL REUNIONS INTERSESSIONS | 18-20 JUIN 2024

QUESTIONS LIEES AU MANDAT DU COMITE POUR LE RENFORCEMENT DE LA
COOPERATION ET DE L'ASSISTANCE

Mercredi 19 juin 2024

Merci Monsieur le Président,

Ma délégation voudrait adresser ses vives félicitations au Cambodge pour son leadership dans le cadre des enjeux qui nous réunissent ce jour. À ces félicitations est associé l'ensemble des pays membres du Comité pour le renforcement de la coopération et de l'assistance, dont les réflexions viennent d'être partagées.

Je voudrais souligner au nom de la Côte d'Ivoire, l'importance cruciale du renforcement de la coopération et de l'assistance dans le cadre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

La Côte d'Ivoire reconnaît les effets dévastateurs et inhumains des mines antipersonnel sur les civils, en particulier sur les populations les plus vulnérables. Mon pays salue à cet effet, les progrès réalisés par la communauté internationale pour éliminer l'utilisation de ces armes et pour venir en aide aux victimes.

Il est impératif que tous les États parties redoublent d'effort pour renforcer la coopération internationale en matière de déminage, de destruction des stocks de mines antipersonnel et d'assistance aux victimes. La solidarité et la collaboration entre les États seront essentielles pour atteindre les objectifs de la Convention d'Ottawa.

La Côte d'Ivoire voudrait ainsi réaffirmer son engagement à contribuer à ces efforts, tout en appelant l'ensemble des États parties à intensifier leur coopération, à échanger des bonnes pratiques et à fournir une assistance technique et financière aux pays affectés par les mines antipersonnel. Pour rappel, au sortir de la crise en Côte d'Ivoire, mon pays bien que n'ayant pas connu l'utilisation de mines antipersonnels, a décidé de

détruire le stock découvert de mines antipersonnel, conformément aux engagements pris dans le cadre de la présente Convention.

Les Autorités ivoiriennes ont également décidé d'inscrire, au titre des priorités, la problématique de la gestion et de la sécurisation des stocks d'armes et de munitions. Et c'est avec l'appui de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux que la Côte d'Ivoire y est parvenue. Ceci est une preuve parmi tant d'autres, qui nous rappelle que la Coopération internationale fonctionne et sauve des vies.

À ce titre, la Côte d'Ivoire appelle à une action collective et résolue pour renforcer la coopération et l'assistance internationale dans le cadre de la présente Convention. Nous sommes convaincus que c'est ensemble, en unissant nos forces et nos ressources, que nous pourrons éliminer l'utilisation des mines antipersonnel et protéger les civils des effets dévastateurs de ces armes.

Je vous remercie.